



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de cession d'actions et modification de forme juridique

2R Réseaux SAS

1 Rue de la Dime 14400 SAINT VIGOR LEGRAND

Décisions des associés

La société **2R Réseaux**, immatriculée au R.C.S. de Caen sous le numéro **929 408 912** est une SAS constituée le **01/06/2024**, au capital de **1000 €** divisé en **100** actions de **10 €** chacune.

Le 13/10/2025 à 10h30

La séance est présidée par **M DENNOUNI Radwane**, président de société **2R Réseaux**, il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Cession** des parts du directeur général de **M BENSASSI Ramzi**.
- **modification** de la forme juridique de la société

Entre les soussignés :

M DENNOUNI Radwane, "le Cessionnaire".

Né le 25/08/1986 à Pontoise
demeurant au 1 Rue de la Dime 14400 SAINT VIGOR LEGRAND
de nationalité Française

D'une part

Et

M BENSASSI Ramzi, "le Cédant"

Né le 24/10/1990 en LIBYE
demeurant au 29 Rue de l'église 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE
de nationalité française

D'autre part

1 - Première résolution – Cession d'actions

M BENSASSI Ramzi le cédant cède, par la présente, **au cessionnaire M DENNOUNI Radwane**, qui accepte, **40 parts**, d'une valeur nominale de **10 €** chacune.

- **Prix de cession**

La cession est consentie au prix de **10 €**, soit **400 €** pour l'ensemble des actions cédées.

- **Garantie d'éviction**

Le Cédant garantit au Cessionnaire la pleine propriété des actions cédées, ainsi que leur libre cessibilité.

- Effets

La cession prend effet à compter de ce jour. Le Cessionnaire sera désormais titulaire des droits attachés aux actions cédées (dividendes, droit de vote, etc.).

Suite à la cession de l'ensemble des actions détenues par **M BENSASSI Ramzi à M DENNOUNI Radwane**, ce dernier est **devenu associé unique de la société 2R Réseaux**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2 - Deuxième résolution - modification de la forme juridique de la société

Le Président constate qu'à l'issue des cessions d'actions :

M DENNOUNI Radwane est devenu **l'associé unique** de la société.

La société devient donc **une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) à compter de ce jour**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à SAINT VIGOR LEGRAND, le 13/10/2025

En deux exemplaires originaux.

Signatures :

Le Cédant : M BENSASSI Ramzi



Le Cessionnaire : M DENNOUNI Radwane

